

Musique

Objektyp: **Group**

Zeitschrift: **Le messenger suisse : revue des communautés suisses de langue française**

Band (Jahr): - **(1995)**

Heft 73

PDF erstellt am: **21.07.2024**

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.

Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.



Libéralisation des personnes

Le problème du statut de saisonnier

Considéré comme inhumain par les uns, comme indispensable par les autres, le statut de saisonnier ou le statut donnant droit à un séjour de travail de courte durée (quelle que soit l'appellation que l'on donne finalement à ce type de travail) correspond à un réel besoin économique. Il est donc hors de question de le supprimer sans lui trouver une solution de remplacement. Il s'agira, en revanche, de créer un "permis de travail de courte durée eurocompatible" (moins d'un an) qui corresponde aux besoins particuliers de l'économie suisse. L'UE applique déjà le statut de travailleur migrant, semblable, dans une certaine mesure, à celui de saisonnier. Autre aspect important pour la Suisse: les travailleurs en provenance de l'Europe occidentale et au bénéfice d'une autorisation de courte durée ne cherchent pas a priori à refaire leur vie ailleurs, donc à quitter définitivement leur patrie. Le regroupement familial, bien que possible, ne sera donc pas nécessairement leur objectif.

Le thème de la libre circulation des personnes ne devient brûlant que s'il est lié au problème des étrangers et des demandeurs d'asile. La crainte d'une surpopulation étrangère et d'une croissance incontrôlée de la population étrangère est profondément ancrée chez les Suisses, qui ont d'ailleurs quelques raisons de se méfier de leurs autorités. Cela fait des années que celles-ci prêchent la stabilisation de la population étrangère, mais jamais cet objectif n'a été atteint. S'ajoutent à cela l'exécution insuffisante des dispositions sur l'asile et l'immigration illégale devant laquelle les autorités semblent impuissantes.

C'est à ce niveau qu'il faut intervenir: d'une part, il faut appliquer rigoureusement le modèle des trois cercles, en d'autres termes, restreindre la pratique dans les 2^{ème} et 3^{ème} cercles pour compenser l'élargissement du 1^{er}; il est certain aussi que l'arrivée d'étrangers provenant de l'Europe occidentale posera moins de problèmes que celle d'émigrants issus d'autres espaces culturels; d'autre part, la Suisse doit clairement définir sa politique d'immigration et d'asile. L'UDC y veillera. Ses tentatives d'imposer une ligne politique claire dans ce domaine se sont déjà repercutées sur la révision de la loi sur l'asile.

L'UDC souhaite que les négociations bilatérales aboutissent, aussi dans le domaine de la libre circulation des personnes. La position de la Suisse n'est pas facile. Les négociateurs sont conscients de leurs responsabilités. Il faut mettre en garde contre de trop grands espoirs. La Suisse peut certes faire état des prestations qu'elle offre déjà dans ce domaine, mais il serait vain de croire qu'elle puisse se contenter de faire des concessions qualitatives et non pas quantitatives. Négocier, c'est donner et prendre. N'oublions pas que la libre circulation des personnes est aussi une chance pour la Suisse puisqu'elle permet à ses jeunes professionnels de faire des expériences dans d'autres pays où leurs diplômes sont reconnus.

Il faut informer davantage sur le fond du problème (et non pas sur les négociations). Il faut que les Suisses sachent de quoi il s'agit réellement: c'est-à-dire de la participation de la Suisse à la libéralisation du marché du travail européen, ni plus, ni moins. ☞

☞ CHEZ PHILIPS, en 12 CD, l'ensemble de l'oeuvre enregistrée de Clara Haskill. Née en Roumanie, Clara Haskill, peut-être la pianiste du siècle tant son influence fut importante, avait choisi notre pays pour s'y installer définitivement et en prendre la nationalité, après avoir erré d'un endroit à l'autre avant que son immense talent ne fut enfin reconnu. Clara Haskill aurait aimé être violoniste, mais elle souffrait d'une maladie des os qui l'en empêcha. Faisant de longs séjours à Berck-sur-Plage et Leysin, elle surmontait sa douleur pour jouer, toute menue et recroquevillée, avec son immense touffe de cheveux gris. Les grands concertos de Mozart, les œuvres les plus transcendantes de Schumann, – sa prédilection – atteignaient des sommets de transparence sous ses mains diaphanes. Et quand, pour les concertos, Igor Markhévitich dirigeait l'Orchestre de la Suisse romande, c'était sublime lorsque cela se passait, la nuit tombée, au bord du lac.

☞ UN AUTRE MUSICIEN ROUMAIN avait aussi choisi la Suisse et l'on aimerait que ses rares enregistrements soient réédités. C'était Dinu Lipatti, mort à 30 ans de la leucémie et qui, quelques jours avant de partir, enregistra à Genève, et d'un seul trait, les dix-sept valse de Chopin. Poignant adieu d'un artiste qui était le romantisme fait homme, tout comme Samson François, mais plus discret dans son approche.

☞ SIGNALONS DEUX AUTRES très intéressantes productions. Chez Claves, un CD pour grand ensemble d'instruments à vent, la Banda Classica créée en 1980 à Zürich par Christian Siegmann, qui présente trois oeuvres romantiques pour cette formation d'harmonie, assez ignorée en musique classique, de Emile Hartmann, Wilhelm Berger et Richard Strauss. ☞

Musique romantique pour instruments à vent.

La Banda Classica, sous la direction de Christian Siegmann. Claves, CD 50-9409.